



Solidaires, Unitaires et Démocratiques dans le Groupe BPCE
Section syndicale Caisse d'Epargne Ile-de-France
24 bd de l'Hôpital 75005 Paris
01 70 23 53 40 ou 01 44 76 09 77
Fax : 01 40 26 49 13
Site : www.sudbpce.com
Email : sudceidf@orange.fr

facebook

SUD BPCE



QUOI DE NEUF AU CHSCT ?

Plan de prévention 2014 : les idées creuses d'une direction contemplative

«La direction n'a qu'un seul temps fort dans l'année : l'élaboration du plan de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail (PAPRI Pact). Pour quel résultat ? Inventaire.

A la lecture du « rapport annuel faisant le bilan de la prévention des risques professionnels » nous constatons, à nouveau, que la direction se livre à un véritable numéro d'auto satisfecit. Elle reste, au détriment des salariés, toujours dans un état contemplatif.

La direction nous livre un document d'évaluation avec une nouvelle synthèse, une version remaniée et filtrée à l'aide de verbatims soigneusement choisis. Nous avons déjà souligné que le DUER était aseptisé et c'est donc sans surprise que le PAPRI Pact sonne creux.

Les représentants **Sud** constatent de nombreux « oublis » comme :

- ✓ l'état des lieux du réseau avant les mesures effectives prises en 2013 (pour celles qui ont vu le jour),
- ✓ l'absence de mise à jour annuelle, pas de synthèse des réunions de groupes et des consensus forcés sur un sujet sensible comme le climat interne qui écrase l'expression individuelle des salariés.
- ✓ Nous nous interrogeons également sur l'absence de remontées du DUER pour environ 70 agences. De plus, la plate-forme d'expression des salariés proposée par la direction n'a toujours pas vu le jour.

Le bilan n'apporte pas de constat chiffré sur la prévention et l'amélioration des conditions de travail consistant notamment à mettre en place des mesures effectives (date, durée, coût, etc.). Qu'en est-il des mesures planifiées sur plusieurs années (échéances 2015, 2016, etc.)?

Pour les élus **Sud** ce sont les résultats observables, l'impact des mesures prises sur les conditions de travail qui comptent et non pas le suivi de la création d'une hypothétique mesure.

En l'absence de données précises, seules peuvent être mises en place des solutions génériques alors qu'un programme pertinent de prévention nécessite ces précisions. La direction n'analyse ni la progression, ni l'aggravation de tous les risques professionnels. Par ailleurs, bon nombre d'événements et risques professionnels sont absents du bilan.

Concernant l'Hygiène de vie et les conditions de travail, nulle part ne sont pris en compte :

- ✓ La mise en concurrence stérile des salariés, agences, groupes, direction régionales,
- ✓ La pression commerciale, outil de pilotage, objectifs inatteignables, «sous-effectif cible», temps forts et challenges continuels
- ✓ Les cas de dépression, augmentation de la charge cognitive, burn out, accidents cardiovasculaires,
- ✓ Le suicide (risque avéré au plan national),
- ✓ La violence interne,
- ✓ La «désorganisation de la BDD» qui entrainera jusqu'à 500 mobilités géographiques et/ou fonctionnelles,
- ✓ Le harcèlement institutionnel, moral, sexuel

Concernant la sécurité nous avons le même constat, nulle part ne sont mentionnés :

- ✓ La surexposition des agences non NCA au risque de vol à main armée (confirmation au travers du rapport d'expertise ORSEU présenté en janvier),
- ✓ Les «agressions-licenciement» (aucun soutien de la part du directoire),
- ✓ Les agressions lors des dépôts commerçants,
- ✓ Les agressions du personnel des entreprises externes : dabistes, SVP transport.

Le PAPRI Pact 2014 ne rend pas compte des situations de souffrance et de leurs traitements, aucun signalement

.../...

RPS : rapport détaillé, analyse, évaluations et mesures des solutions apportées. Les élus **Sud** considèrent la cellule de veille RPS comme une entrave manifeste à leurs prérogatives en CHSCT.

Les nombreuses questions remontées au sein de l'instance délégation du personnel n'amènent pas la direction à les considérer comme des alertes. Nous constatons toujours et encore des dérives :

- ✓ tableaux sauvages,
- ✓ dérives managériales,
- ✓ mails comminatoires, etc.

Autant de preuves de l'inefficacité, du non-respect d'un plan unilatéral dit action de prévention du stress et des risques psychosociaux.

La direction semble avoir trouvé la panacée universelle : la formation. Par exemple, les modules de formation dispensés pour prévenir les incivilités/agressions (en forte hausse) sont:

- ✓ efficacité managériale,
- ✓ réduire le délai de traitement des réclamations
- ✓ et mieux communiquer à la clientèle.

Aucune mesure n'est prise contre le sous-effectif, aucune

règle pour assurer une rotation au poste accueil, etc. En revanche, l'organisation du travail tend à bannir le soutien, l'absence de bureau de réception pour un accueil spontané, notamment.

Depuis le début de l'année, il n'y a plus d'Intervenant en Prévention aux Risques Professionnels à la CEIDF. Or, ce dernier doit être au service de la prévention et de l'amélioration des conditions de travail, en étant indépendant, et travailler en lien constant avec les représentants du personnel au CHSCT.

Plus grave, faisant fi de l'article L 4612-17 du code du travail, la direction s'autorise à ne pas répondre aux nombreuses mesures proposées par les élus **Sud** ni même aux préconisations des experts agréés (Orseu, Cateis, Social Conseil, etc.) aucune justification des motifs de leur inexécution n'est apportée.

Les élus **Sud** ne peuvent que rendre un avis négatif sur le bilan 2013 et le papripact 2014.»

*Déclaration des élus **Sud** sur le PAPRI Pact 2014
(Plan Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail) lors du CHSCT Réseau du 25 avril 2014.*

N° 15/2014

Paris, le 25 avril 2014. Les élus Sud au Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail
Thierry Bordier - Pierre Bouvier - Patrice Drigny - Sylvain Escoda - Olivier Le Saëc - Alexandra Rideau- Didier Saverimoutou
Le représentant syndical : Jean-Philippe Bastias

J'ADHÈRE

AU SYNDICAT NATIONAL SUD-BPCE

24 boulevard de l'Hôpital - 75005 Paris

NOM

PRENOM

SEXE

DATE DE NAISSANCE

ADRESSE PERSONNELLE

.....

EMAIL PERSONNEL ET/OU PROFESSIONNEL :

NOM DE L'ENTREPRISE

ADRESSE DE L'ENTREPRISE

.....

FONCTION

AFFECTATION

CLASSIFICATION.....

COTISATION MENSUELLE (0,40% DU SALAIRE NET).....

JE M'ENGAGE A PAYER MA COTISATION.

LE A

SIGNATURE

